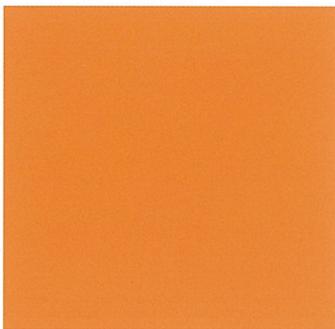
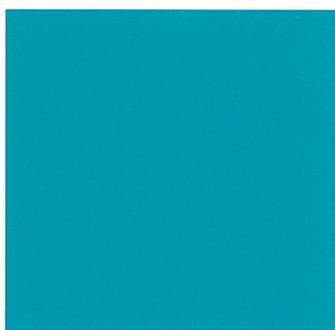


SOINS  
*Prévention*



ACCOMPAGNEMENT  
*Soutien*

COORDINATION  
*Répit*



# Livret d'Accueil

# LIVRET D'ACCUEIL

**Soins Prévention et Accompagnement à Domicile (SPAD)**

Place du Foron - B.P 501 Scionzier

74305 CLUSES Cedex

Tel: 04.50.98.94.11---Fax : 04.50.98.87.58

Site internet : <http://www.spadf.org/>

# SOMMAIRE DU LIVRET D'ACCUEIL

PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION .....	2
DYNAMIQUE ASSOCIATIVE.....	3
CHARTRE ASSOCIATIVE .....	4
MISSIONS.....	5
SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ACCES .....	5
EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE .....	7
LES DIFFERENTS SERVICES.....	8
LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD).....	8
EQUIPE MOBILE SPECIALISEE ALZHEIMER A DOMICILE (EMSAD) .....	10
L'ACCUEIL DE JOUR.....	12
LE RÉSEAU DE SANTE .....	14
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT .....	16
NUMEROS UTILES .....	18
ANNEXES .....	19
LE PROJET DE SERVICE .....	ANNEXE 1
CHARTRE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE.....	ANNEXE 2
LA LISTE DES PERSONNES QUALIFIEES .....	ANNEXE 3
DIRECTIVES ANTICIPEES .....	ANNEXE 4
EN CAS DE CANICULE OU FORTES CHALEURS .....	ANNEXE 5
EN CAS DE GRAND FROID.....	ANNEXE 6
FORMULAIRE ADHESION BENEFICIAIRE .....	ANNEXE 7

## MOT D'ACCUEIL

**Vous êtes accueilli(e) au sein d'un des services de l'association.**

Nous vous remercions de votre confiance.

Tous les membres de l'équipe professionnelle se mobilisent pour vous offrir une prise en charge la plus qualitative possible dans le cadre de nos missions.

Dans cette perspective, nous vous remettons ce livret d'accueil.

Il s'adresse également à votre famille et à votre entourage. Il vous permettra de faire connaissance avec nos services et aussi de trouver des renseignements utiles.

Il a été réalisé dans le respect de la réglementation afin de garantir l'exercice effectif des droits de la personne.

# PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

## STATUT ET FORME DE GESTION

L'Association loi 1901, **Soins Prévention et Accompagnement à Domicile** est née de la fusion absorption de l'association des soins infirmiers à domicile du Faucigny et de l'association des soins palliatifs à domicile (SPAD). La fusion du 14/04/2011 ouvre le champ d'intervention de celles-ci et redéfinie ses statuts et son sigle SPAD.

Elle est gérée par un conseil d'administration constitué principalement de familles, de professionnels de santé... dont le président est Mr Alain PERILLAT. Celui ci se réunit régulièrement. Le siège social se situe place du Foron à Scionzier.

## HISTORIQUE

L'Association des Soins Infirmiers du Faucigny (SSIAD) a été officiellement créée le **5 juillet 1983**, date de parution au Journal Officiel. Elle a été constituée par un groupe de professionnels de santé du secteur géographique concerné, de représentants de collectivités locales et de membres d'associations privées du même secteur.

A la fin de **l'année 1994**, l'association s'est engagée dans une démarche palliative. Pour répondre au besoin de la population mais surtout pour respecter les derniers désirs des patients en fin de vie : mourir chez soi. L'équipe se forme à cette spécificité. Très rapidement, les partenaires libéraux partageant ces mêmes valeurs se sont rapprochés de l'association. Un comité de pilotage se constitue avec des salariés du SSIAD, des professionnels libéraux, des familles et des bénévoles.

**En avril 1997**, création de l'association « Unité pilote de soins palliatifs à domicile du Faucigny » dénommé SPAD. Elle a pour but d'apporter des soins palliatifs et d'accompagnement à domicile, de donner aux familles un soutien et une aide spécifique aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer dans cette épreuve, de favoriser la formation des professionnels et d'assurer la coordination pluridisciplinaire.

**En 1999**, l'ARH soutient l'association qui, dans le même temps, passe devant la commission SOUBIE, à Paris. La commission donne un avis favorable, avec les félicitations et les encouragements de Monsieur SOUBIE.

**En mars 2001**, le SPAD est officiellement mis en place dans le secteur de la Vallée de l'Arve avec un agrément de 10 places de soins palliatifs. Le financement est assuré conjointement par l'Assurance Maladie et l'ARH<sup>1</sup>, avec l'agrément du Réseau de Soins Palliatifs (SPAD) avec une extension exceptionnelle de 8 places spécifiques pour des malades en fin de vie. La même année, la DDASS<sup>2</sup> finance un poste d'infirmière, pour le suivi des travailleurs immigrés vieillissants, dans les foyers ALAP<sup>3</sup> et AATES<sup>4</sup>, situés à La Roche sur Foron, Scionzier, Marnaz et Cluses.

---

<sup>1</sup> ARH : Agence Régionale de l'Hospitalisation

<sup>2</sup> DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et sociales

<sup>3</sup> ALAP : Association pour L'hébergement et l'Accompagnement des Personnes

<sup>4</sup> AATES : Association qui gère les logements temporaires et d'insertions

**En 2006**, 2 places autorisées et financées pour des personnes handicapées de moins de 60 ans.

**En septembre 2007**, l'association a l'autorisation d'ouvrir un accueil de jour de 15 places dont 6 places médicalisées pour des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

**En janvier 2010**, ouverture de l'accueil de jour dans un premier temps sur le site de Scionzier,

**En septembre**, déménagement sur le site de Vougy, site né d'un partenariat avec la communauté de communes Faucigny Glières.

**En Mars 2011** ouverture de l'équipe spécialisée Alzheimer, mission dédiée à l'accompagnement précoce des usagers souffrant d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

**Le 15/04/2011** : Fusion de l'Association des soins infirmiers à domicile et de l'association des soins palliatifs à domicile. Création de l'association **Soins Prévention et Accompagnement à Domicile**.

**Juillet 2012**, obtention de 4 places médicalisées supplémentaires pour l'accueil de jour ce qui porte sa capacité à 15 places dont 10 places médicalisées.

## DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

L'Association tend à ancrer son activité dans le territoire.

Elle s'est historiquement positionnée comme un observatoire de celui-ci, cherchant à faire remonter les besoins et attentes de la population accueillie dans une logique de filière et de partenariat.

Cette position a permis l'émergence de différents projets qui vous seront proposés tout au long de ce livret. Nos valeurs sont reprises dans la charte ci jointe.

Le projet d'établissement sera détaillé en annexe.

# CHARTRE ASSOCIATIVE

**Le projet énonce ses valeurs et ses missions dans d'une charte associative...**

Nous privilégions une approche globale et humaniste du participant.

Nous entendons par participant, la personne accompagnée et soignée, actrice de son projet de vie, au delà de ses pertes\*, dans son milieu et avec son histoire.

L'ensemble des parties prenantes du projet s'engage à agir avec pour valeur : le respect, la dignité, l'engagement personnel, la solidarité et la citoyenneté.

Chacune des parties reconnaît avoir des droits et des devoirs.

L'équipe professionnelle s'engage à trouver des réponses adaptées à l'évolution des demandes et besoins pour le soutien à domicile des personnes et de leurs aidants.

Nous entendons par réponse adaptée : Informer – Evaluer – Orienter et/ou Proposer un projet individualisé de prise en charge, en fonction des possibilités du service. Ce projet individualisé implique une démarche polyvalente, conjointe et coordonnée des parties dans toutes les dimensions du soutien à domicile :

- Le soin ;
- La relation d'aide ;
- L'accompagnement ;
- L'information et la formation ;
- **La coordination et la prévention ;**

Cette démarche nécessite de travailler dans un esprit d'ouverture, de coopération et de complémentarité avec l'ensemble des partenaires.

L'association s'inscrit dans un processus permanent d'expérimentation et d'innovation afin d'identifier les besoins de la population et d'y répondre...

Dans le contexte actuel l'association a conscience de l'importance de faire alliance avec des partenaires de même culture.

**L'association affiche son identité, « Soignant militant » !**

- *Pertes : l'ensemble des pertes liées au processus de séparation, qu'elles soient sociales, physiques, psychiques et spirituelles...*

## MISSIONS

« Cette association a pour mission la mise en œuvre de soins, d'accompagnement et d'actions de prévention au domicile.

Celle ci propose un projet personnalisé à chaque usager qui sont suivi par les différents services qu'elle regroupe, on retrouve notamment :

- **Un service de soins infirmiers à domicile** chargé de prendre en charge des usagers sur les cantons de Cluses, Scionzier, Bonneville (usagers âgés, handicapés, soins palliatifs le nombre de places est défini par l'agrément.
- **Une équipe spécialisée Alzheimer.**
- **Un accueil de jour** associant places médicalisées et non médicalisées. Le nombre de places est défini par l'agrément. Celui ci s'adresse plus particulièrement aux personnes résidant sur les cantons de Bonneville et Scionzier
- **Un organisme de formation** qui a pour but d'organiser des formations de proximité aux professionnels du secteur

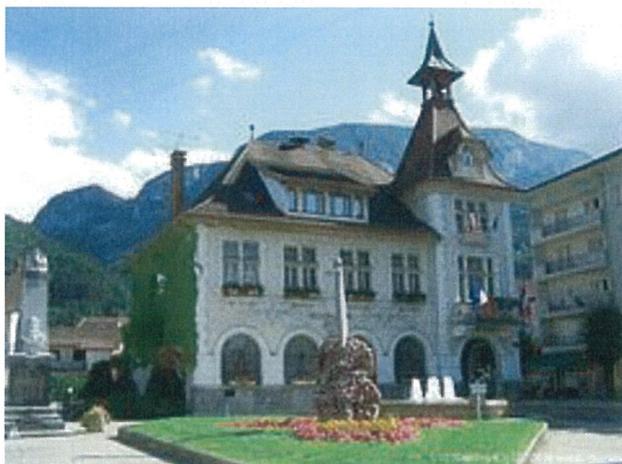
L'association pourra se doter de services complémentaires afin de faire évoluer son offre de services en rapport avec le besoin des usagers du secteur couvert.

*Se référer au projet associatif en cours qui détaille les axes prioritaires de l'association. »*

*Extrait des statuts votés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14/04/2011*

## SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ACCES

Le siège social de l'association et les locaux administratifs des services (hormis l'accueil de jour) se situent au sein de la commune de Scionzier, place du Foron au rez de chaussée de la mairie.



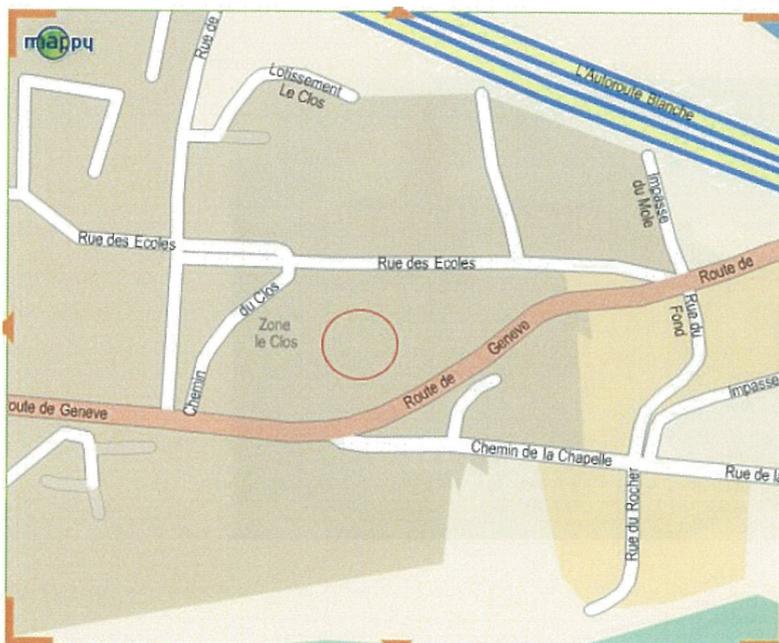
## Plan accès mairie



Concernant l'accueil de jour, les locaux se situent au rez de chaussée de l'immeuble ALOIS, 235 rue Marie Curie à Vougy.



Plan d'accès à l'accueil de jour :



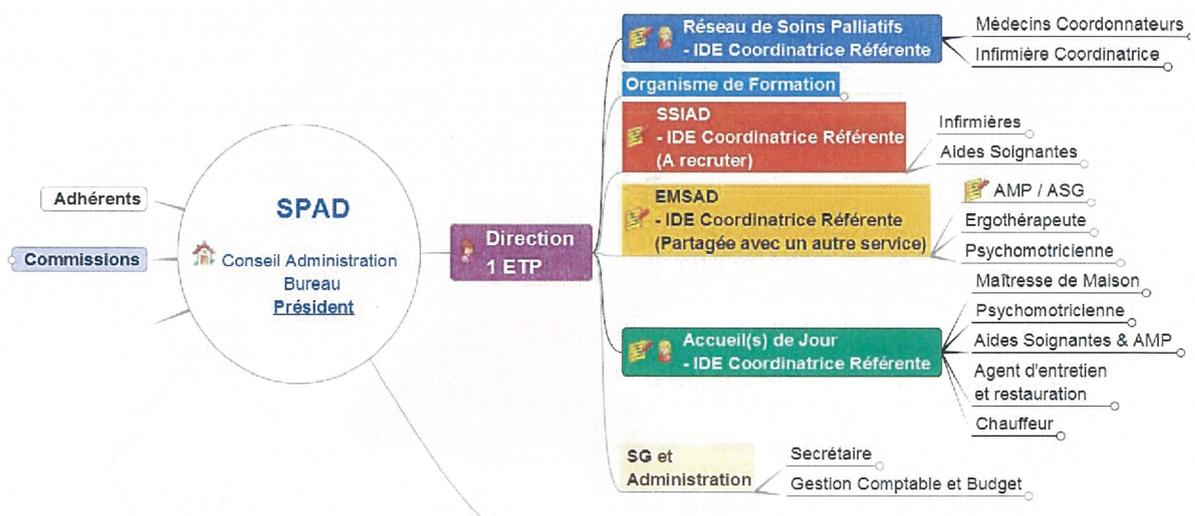
## EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Pour assurer sa mission, l'association dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels compétents, motivés et régulièrement formés.

Ces professionnels sont présents pour répondre de manière adaptée aux besoins de chaque personne accueillie au sein des différents services.

Cette équipe se compose des professionnels suivants :

- Un pôle administratif composé :
  - D'une directrice
  - De secrétaires
  - D'une secrétaire comptable
- Un pôle logistique composé :
  - D'un agent d'entretien et de restauration
  - D'un chauffeur
- Un pôle médical et paramédical composé :
  - De médecins coordinateurs
  - D'infirmières coordinatrices
  - D'infirmières salariées
  - D'aides soignants
  - D'aides médico-psychologiques
  - D'assistant de soins en gérontologie
  - D'une ergothérapeute
  - D'une psychomotricienne



# LES DIFFERENTS SERVICES

## LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

### MISSIONS

Le SSIAD délivre sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels auprès de :

- Personnes âgées de 60 ans et plus (GIR 1,2,3 ou 4)
- Personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap
- Personnes en soins palliatifs de tout âge

Conformément au décret n° 2004-613 du 25 Juin 2004, la capacité d'accueil du service a été fixée par le Préfet pour un secteur géographique déterminé : les cantons de CLUSES, SCIONZIER et BONNEVILLE depuis juillet 2007, 61 places.

Le SSIAD, intervient soit au domicile de la personne âgée, soit en établissement social d'hébergement.

### **Disposition du 6ème et 7ème article 312-1 Du code de l'action sociale et des familles**

Le service dispose à ce jour de 61 places pour ces trois cantons, dont 2 places pour des usagers handicapés.

### SECTEUR D'INTERVENTION



## EQUIPE

L'équipe soignante se compose : d'une infirmière coordinatrice, d'infirmières salariées, d'une équipe d'aides soignants et aides médico-psychologiques, qui est chargée de la mise en œuvre des prestations.

L'équipe administrative, composée d'une directrice, d'une secrétaire comptable et d'une secrétaire assure le fonctionnement administratif.

## NOS PRESTATIONS

Notre équipe intervient pour :

- Assurer une évaluation individualisée
- Proposer un plan de soins personnalisé
- Assurer des soins d'hygiène et de confort
- Assurer des soins techniques infirmiers
- Assurer une évaluation régulière des besoins de l'usager
- Assurer la coordination de proximité.

## FORMALITES D'ADMISSION

1. Dans un premier temps, prendre contact avec le secrétariat du SSIAD au **04 50 98 94 11**, où vous rendre à nos bureaux situés au rez de chaussée de la mairie de Scionzier place du Foron.
2. Un dossier vous sera alors remis, afin que vous puissiez prendre connaissance de nos modalités de fonctionnement de notre service.
  - ✦ Le présent livret d'accueil
  - ✦ Le dossier d'admission à compléter
  - ✦ Les pièces à fournir (carte d'assuré(e) social(e), prescriptions médicales pour notre intervention et des traitements en cours)
3. Votre demande d'admission sera examinée avec la plus grande attention par la responsable du service
4. Vous recevrez ensuite un courrier, attestant de la prise en compte de votre demande de prise en charge.
5. Une infirmière du service vous contactera afin d'organiser une visite d'évaluation, afin d'évaluer plus précisément vos besoins et attentes.
6. Dès qu'une place se libère, nous vous informerons de la date de votre possible prise en charge.

*L'intégralité des prestations du service est prise en charge par votre caisse de sécurité sociale.*

# EQUIPE MOBILE SPECIALISEE ALZHEIMER A DOMICILE (EMSAD)

## MISSIONS

L'Equipe Mobile Spécialisée Alzheimer à Domicile a vu le jour suite aux recommandations du « plan Alzheimer » 2008-2012.

Cette équipe a pour objectif une prise en charge globale du patient ainsi qu'un accompagnement et un soutien aux aidants.

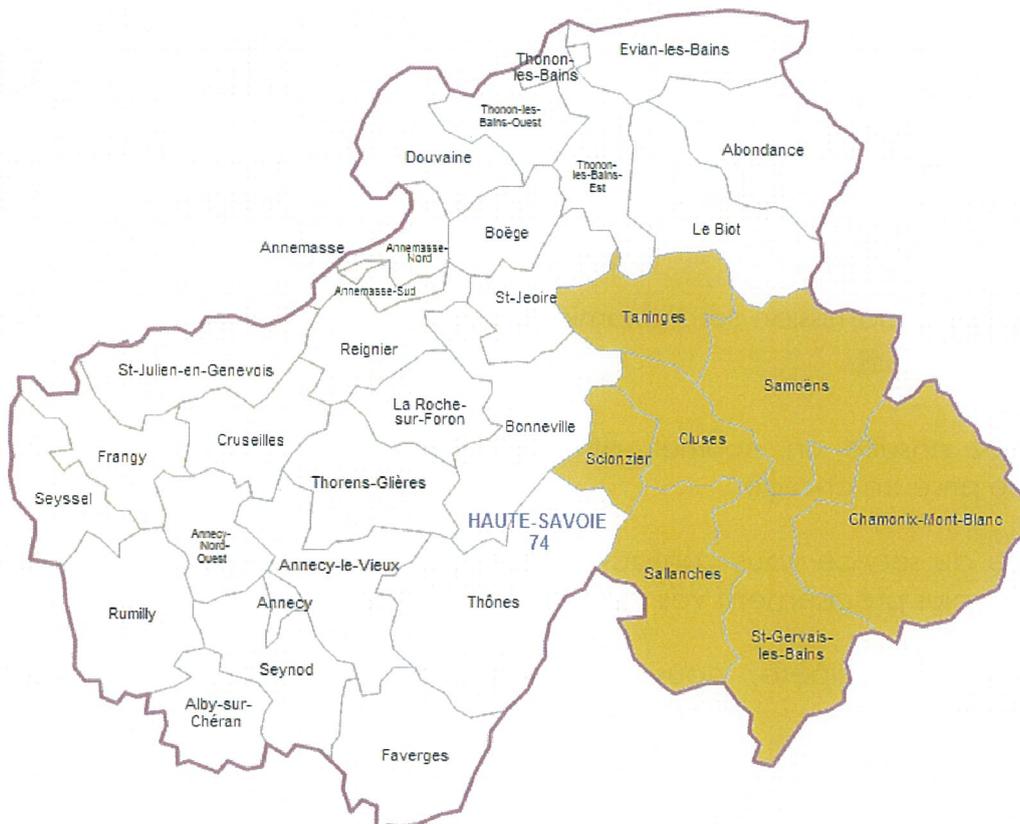
L'EMSAD s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et à leurs aidants.

- Maintenir et solliciter l'autonomie de la personne via ses capacités préservées (motrices, sensorielles, cognitives...)
- Optimiser les conditions du maintien à domicile afin d'éviter une hospitalisation et/ou retarder l'éventuelle entrée en établissement.
- Coordonner et mettre en place des interventions en fin de prise en charge

Notre équipe intervient:

- Dès le diagnostic de la maladie,
- Durant la maladie au stade léger ou modéré,
- Lors de situations complexes à domicile.

## SECTEUR D'INTERVENTION



## **EQUIPE**

Elle se compose d'une infirmière coordinatrice, d'une ergothérapeute, d'une psychomotricienne, d'assistants de soins en gérontologie.

## **OBJECTIFS**

Cet accompagnement propose une approche globale de la personne atteinte de démence, tant sur le plan corporel et fonctionnel que sur le plan psychologique et social. Ainsi, les objectifs de soins que nous définirons plus précisément lors d'une évaluation vont être :

- Accompagnement dans la maladie, information et échange sur celle-ci.
- Relation thérapeutique, valorisation des capacités.
- Amélioration de la qualité de vie et de l'état de bien-être de la personne et de son entourage.
- Maintien et sollicitation des capacités motrices, sensorielles, cognitives, comportementales, d'interaction et de communication.
- Prise en charge de la douleur et des difficultés liées à la marche et à la peur de la chute.
- Maintien et développement de l'indépendance et de l'autonomie afin de retarder le placement en institution.
- Prévention des complications, notamment les troubles du comportement.
- Maintien ou développement de la participation aux activités sociales.
- Valorisation de l'action et du rôle des aidants : accompagnement et soutien psycho-éducatif de ceux-ci. Accompagnement dans le projet de vie.
- Adaptation de l'environnement

## **MOYENS**

- Exercices et jeux d'entraînement ciblés sur le maintien et le développement des facultés cognitives, des facultés d'adaptation et des facultés d'orientation spatiale et temporelle.
- Activités créatrices : dessin, peinture, sculpture, art plastique, bricolage...
- Mise en situation dans les activités sociales visant la participation, la mobilité et l'interaction avec autrui : accompagnement en dehors du domicile, comme aller au marché, faire des activités culturelles,...
- Soutien aux aidants en encourageant leurs attitudes positives, en favorisant leur bien-être, en leur proposant des solutions pouvant les aider.

*L'intégralité des prestations du service est prise en charge par votre  
caisse de sécurité sociale*

## L'ACCUEIL DE JOUR

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a donné une base légale à l'accueil de jour. Ce mode de prise en charge alternatif à l'hébergement permanent s'adresse à la fois aux personnes âgées et aux personnes handicapées et fait partie des solutions visant à diversifier les options offertes aux publics en perte d'autonomie.

L'accueil de jour s'adresse :

- Aux personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés vivant à domicile.
- Aux personnes âgées désirant rompre leur isolement, préserver et retrouver une vie sociale, partager des moments d'activité avec d'autres.

### MISSIONS

- Soulager les familles en leur offrant un moment de répit
- Maintenir le lien social des patients et des familles
- Apporter une évaluation spécifique en lien avec le médecin traitant, les centres de consultations mémoire
- Apporter une stimulation spécifique à la personne âgée (physiquement, psychologiquement)
- Favoriser le soutien à domicile
- Proposer un accompagnement spécifique

### SECTEUR D'INTERVENTION



### EQUIPE

Elle se compose d'une infirmière coordinatrice, d'aide médico-psychologique, d'aide soignant, d'une psychomotricienne, d'une maîtresse de maison, d'un chauffeur, d'un agent d'entretien et de restauration.

## **PRESTATIONS**

Le projet de service de l'accueil de jour comprend une série de prestations qui s'inscrivent dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie :

- Le programme d'animation :
  - Lecture des nouvelles,
  - Ateliers de réminiscence,
  - Ateliers créatifs,
  - Activités manuelles et jardinage,
  - Fêtes calendaires et saisons,
  - Ecoute musicale,
  - Photo-langage.....
- La restauration est assurée par un prestataire extérieur
- Le transport est assuré grâce à un minibus adapté

## **MODALITES D'ADMISSION**

L'accueil de jour "Le Jardin d'Hiver" peut accueillir quinze personnes, dont 10 atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, domiciliées prioritairement sur les cantons de Scionzier, Bonneville. La demande est valablement enregistrée à réception du dossier médical dûment complété par le médecin traitant. L'admission est prononcée par le Directeur et l'infirmière coordinatrice dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- **Un entretien** avec la personne à accueillir et sa famille,
- **l'accord de la personne devant être accueillie**(ou celui du juge des tutelles si celle ci est sous protection de justice),
- **La visite de l'accueil de jour,**
- **L'avis de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement.**

Préalablement à l'entrée dans la structure, le résident ou son représentant légal doit avoir transmis les dossiers suivants :

### **Un dossier administratif comprenant :**

- le questionnaire administratif,
- une copie de la prise en charge (A.P.A. du Conseil Général),
- une copie de la carte nationale d'identité (ou du livret de famille),
- une copie de la carte d'immatriculation à la sécurité sociale ou autre caisse,
- une attestation d'assurance responsabilité civile,
- une copie de l'ordonnance du juge pour les majeurs.

### **Un dossier médical comprenant :**

- une copie de la dernière ordonnance médicale,
- le dossier médical de l'établissement dûment complété par le médecin traitant et/ou le médecin spécialiste,
- les informations recueillies auprès des intervenants à domicile (infirmiers, kinésithérapeute, aides à domicile...).

# LE RÉSEAU DE SANTE

## MISSIONS

« Les réseaux de santé ont pour objet de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires, notamment de celles qui sont spécifiques à certaines populations, pathologies ou activités sanitaires. Ils assurent une prise en charge adaptée aux besoins de la personne tant sur le plan de l'éducation à la santé, de la prévention, du diagnostic que des soins. Ils peuvent participer à des actions de santé publique. Ils procèdent à des actions d'évaluation afin de garantir la qualité de leurs services et prestations » selon l'article L. 6321-1 du code de santé publique

Depuis 2015, la notion de situation complexe s'ajoute aux missions prioritaires des réseaux de santé.

**La situation complexe du patient** selon le guide DGOS peut se définir :

- **Par un aspect médical** (associations de plusieurs pathologies et/ ou cumul de plusieurs ALD, un degré de sévérité des pathologies et un équilibre non acceptable depuis plusieurs mois, des hospitalisations répétées dans l'année pour la même problématique),

**et**

- **Par un aspect psycho-social** (personne ayant un faible recours aux soins en raison d'un isolement social, d'une vulnérabilité sociale, de pratiques de santé inadaptées, intrication de plusieurs pathologies et d'une situation de dépendance associés à la nécessité de faire intervenir plusieurs acteurs).

## RÔLE DE L'EQUIPE :

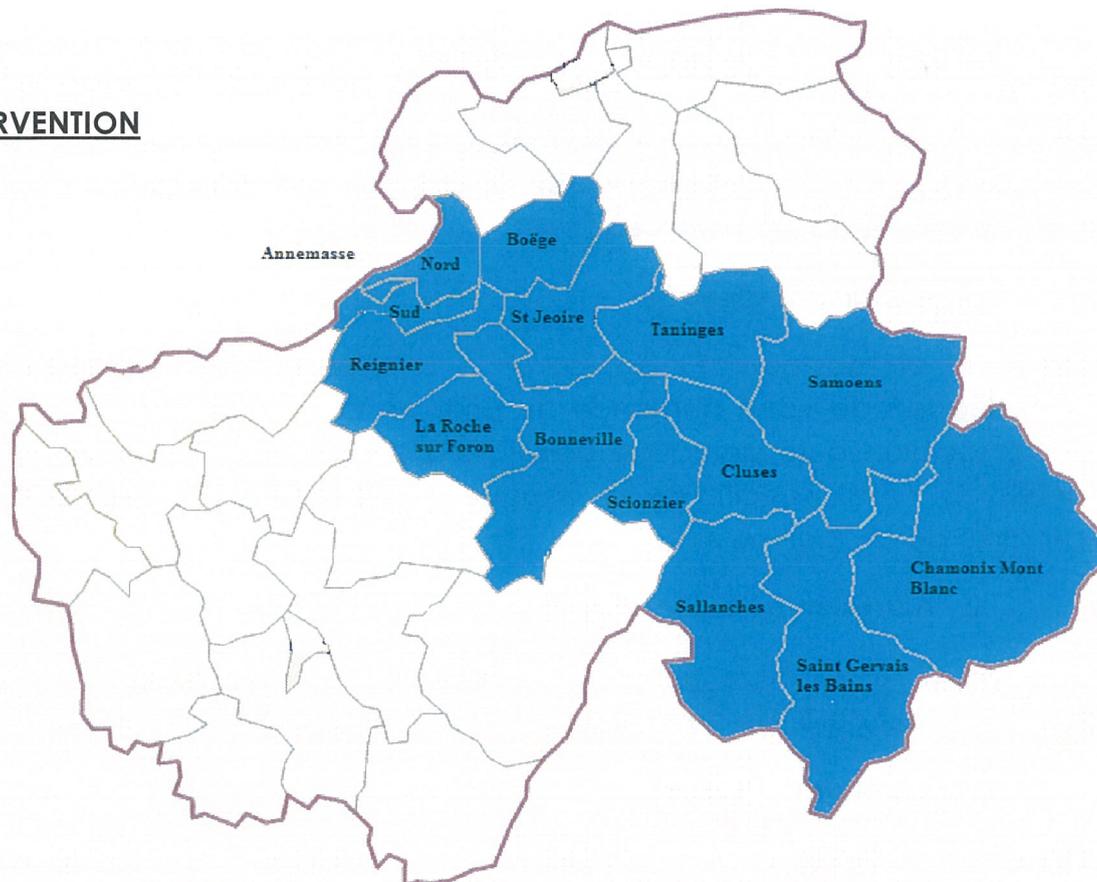
- Organiser et planifier le parcours de santé et la prise en charge du patient en situation complexe
- Appui aux différents intervenants auprès du patient en situation complexe
- Favoriser la bonne articulation ville-hôpital/social/médico-social
- Développer des actions de formations aux professionnels

## EQUIPE

Elle se compose de :

- Une équipe administrative : directrice, secrétaire, secrétaire comptable qui assurent la gestion du réseau, l'accueil des demandes.
- Une équipe de coordination : médecins coordinateurs, infirmières coordinatrices chargés d'étudier l'ensemble des demandes, d'évaluer les besoins de l'utilisateur et de l'équipe en place, d'assurer la coordination des soins, d'informer et d'orienter les professionnels et les usagers.

## SECTEUR D INTERVENTION



### Comment faire appel au réseau :

- Par téléphone au 04 50 98 40 48, du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
- La demande de prise en charge peut être faite par un professionnel de santé, par l'entourage du patient ou le patient lui-même.

*L'intégralité des prestations du service est prise en charge par votre  
caisse de sécurité sociale.*

# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

*Chaque service dispose d'un règlement de fonctionnement spécifique à son activité. Il vous sera remis au début de votre prise en charge. Vous trouverez ci après les conditions communes aux différents services.*

## **1. Conditions d'entrée**

L'ensemble de nos services est soumis à une prescription médicale, elle vous sera demandée lors de votre demande de prise en charge, ainsi que votre attestation de sécurité sociale. Toute demande bénéficiera d'une étude individualisée. Les modalités d'admission étant spécifiques à chaque service, vous les trouverez dans la fiche explicative de chaque service.

## **2. Adhésion à l'association**

L'adhésion à l'association gestionnaire de la personne accueillie dans le service est obligatoire. Pour cela elle devra s'acquitter d'une cotisation annuelle symbolique d'1€.

## **3. Projet personnalisé**

Comme prévu dans la cadre de la loi 2002-2, l'utilisateur bénéficie d'un projet de soins personnalisé prenant en compte ses besoins, ses attentes et les réponses du service dans la cadre de ses missions. Celui-ci est acté par un document signé des deux parties à l'entrée dans le service. Il est réévalué au minimum une fois par an ou en cas d'évolution de la situation.

## **4. Personne de confiance**

La loi 2002-2 prévoit la désignation d'une personne de confiance par l'utilisateur s'il le souhaite, vous trouverez en annexe un document explicatif.

## **5. Situations exceptionnelles**

Le service se réserve la possibilité de faire intervenir les pompiers en cas de porte close et de non réponse de l'utilisateur.

Pour les urgences médicales il est recommandé de prévenir le médecin traitant, les services d'urgence médicale (SAMU : 15 / POMPIERS : 18).

En cas d'urgence médicale, constatée par un soignant, le service se réserve la possibilité de faire appel au médecin traitant ou à son remplaçant ou au médecin de garde du SAMU.

## **6. Comportements et sécurité**

Dans toutes les circonstances compatibles avec leur état, les personnes accueillies doivent faire preuve d'un comportement respectant les personnes et les biens.

Les personnes accueillies devront notamment s'abstenir, comme dans la vie quotidienne à l'extérieur du service :

- De proférer des insultes ou des obscénités,
- D'avoir un comportement addictif en présence des salariés (alcool, drogue, tabac ...)
- D'agresser verbalement ou physiquement les autres personnes
- De dérober le bien d'autrui
- De dégrader volontairement les locaux ou les installations
- De faire entrer des personnes non autorisées dans le service
- En fonction de l'éventuelle dégradation de l'état de santé de l'usager, la responsable de service peut demander la mise en place de matériel spécifique :
  - Lit médicalisé électrique
  - Matelas anti-escarre
  - Barrière de lit
  - Potence
  - Chaise percée
  - Lève personne, verticalisateur

Aménagement de l'environnement (meubles à déplacer, pièce à organiser...). Le refus de mise en place de certains matériels permettant d'effectuer le soin dans les meilleures conditions de sécurité pour l'usager et l'équipe salariée peut entraîner une modification de l'organisation des soins voir une suspension temporaire en cas de risques importants.

## **7. Accès au dossier**

Le traitement des dossiers se fait en partie par informatique. Le service s'engage à respecter les directives de la commission nationale informatique et libertés (CNIL). Avant de prononcer l'admission, la responsable du service informe la personne qu'un dossier de soins et administratif est ouvert. Il est conservé dans des conditions de sécurité et de confidentialité qui s'imposent. Conformément à la législation ce dossier sera archivé selon les mêmes principes.

S'il le souhaite, l'usager ou son tuteur peut avoir accès à son dossier en s'adressant à la responsable du service par écrit qui lui indiquera les modalités de mise à disposition.

## **8. Assurance**

Les risques inhérents à l'intervention du service ainsi qu'à la dispensation des soins sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile et professionnelle souscrite par l'association.

## **9. Satisfaction des usagers**

La loi du 2 janvier 2002 place l'usager au centre des préoccupations du service/ de l'association. Une évolution régulière des services est prévue, les budgets sont déclinés selon les populations accueillies. Afin d'assurer une information globale aux usagers, ceux-ci sont invités chaque année lors de l'Assemblée Générale de l'association où une présentation des principales orientations est diffusée. En plus de ce dispositif, les différents services proposent un questionnaire de satisfaction annuel à l'ensemble des usagers pris en charge. En dehors de ces deux temps, les usagers peuvent adresser leurs remarques à la direction par écrit si nécessaire.

## NUMEROS UTILES

✓ **POLE GERONTOLOGIQUE VALLEE DE L'ARVE**

187 rue du Quai  
74970 MARIGNIER  
04 50 47 63 14

<http://www.ageplus74.cg74.fr/>

✓ **MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES**

187 rue du Quai  
74970 MARIGNIER  
04 50 47 63 15

<http://www.mdph74.fr>

✓ **ACT HABITAT : AMENAGEMENT DU DOMICILE**

70, avenue de France  
74000 Annecy  
Tél. 04 50 09 99 32

<http://www.pact-rhone-alpes.org/pages/pact/act.html>

✓ **FRANCE ALZHEIMER**

7 rue de la Gare  
74000 - ANNECY  
Téléphone : 04 50 51 49

<http://www.francealzheimer.org/>

✓ **FRANCE PARKINSON**

SEYNOD  
04 50 27 82 50

<http://www.franceparkinson.fr/>

✓ **FRANCE AVC 74**

34 allée de la grosse pierre  
74940, Annecy le vieux  
04 50 23 37 57

<http://www.franceavc.com/>

✓ **ALMA HAUTE SAVOIE 74 : Lutte contre la maltraitance**

74962 Cran-Gevrier cedex  
Tél : 04 50 46 80 91

<http://www.alma-france.org/>

**NUMERO TELEPHONE NATIONAL : 3977**

✓ **LIGUE CONTRE LE CANCER**

2 rue Tochon  
BP 60  
74002 Annecy Cedex

04 50 45 30 61

[www.ligue-cancer.net/cd74/](http://www.ligue-cancer.net/cd74/)

✓ **CODERPA 74**

5 rue du chaudairon  
74960 MEYTHET  
04 50 67 32 48

<http://www.coderpa74.net/>

✓ **AFTC : Association des Familles de Traumatisés Crâniens et cérébro lésés**

18 rue du Val Vert  
74600 SEYNOD  
04 50 44 68 82

<http://www.traumacranien.org/>

## ANNEXES

ВНЕШНЕЭКОНОМИЧЕСКИЕ ОТНОШЕНИЯ